

	SECTION  INDRE ET LOIRE	SECTION F.O.-DGFIP 37 DDFIP INDRE ET LOIRE 94 Boulevard Béranger 37 032 TOURS CEDEX 1 Tel. : 02 47 21 74 58 ou 74 26
Adresse mèl : fo.ddfip37@dgfip.finances.gouv.fr Site de la section : http://www.fo-dgfip-sd.fr/037/		

Le **jeudi 4 mai 2023**, la **Formation Spécialisée** se réunissait pour la première fois depuis sa création suite aux élections professionnelles de décembre dernier. Cette instance remplace globalement le CHS-CT, mais elle fonctionne avec plus de représentants syndicaux, dont 2 FO.

Par contre le nombre de réunions minimum qui était de 3 n'est plus que de une à l'année.

ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de la formation spécialisée ;
2. Point sur le fonctionnement de la formation spécialisée du CSAL (pour information) ;
3. Actualités de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) : présentation de la note d'orientations ministérielles pour 2023 (pour information) ;
4. Actualités du médecin du travail (pour information) ;
5. Examen du registre santé et sécurité au travail et des fiches de signalement (pour information) ;
6. Point sur le budget 2023 de la formation spécialisée (pour avis) ;
7. Visites de la délégation de la formation spécialisée ;
8. Questions diverses.

1) Désignation du secrétaire de la formation spécialisée

Un secrétaire doit être élu parmi les organisations syndicales, mais les modalités de son élection ne seront précisées que dans le "futur" règlement intérieur de la FS. Le problème est que ce règlement intérieur doit être produit par la DGFIP, dans le respect du règlement type imposé par la DGAFP, lequel n'est connu que depuis mi février... cherchez l'erreur.

Localement, nous ne tenons pas à attendre que Paris se décide pour honorer le mandat que vous nous avez confié par les urnes : notre instance doit se réunir pour traiter plusieurs sujets urgents, dont de nombreux risques psycho-sociaux et des cas très inquiétants de souffrance au travail. En l'absence de règlement intérieur adopté, c'est le [décret 2020-1427](#) qui cadre les débats. Un guide de fonctionnement des nouvelles instances sera disponible "courant 2023", mais là aussi, il faut craindre une contre-performance de l'administration face à un besoin immédiat.

L'ensemble des représentants syndicaux ont décidé de désigner dès cette séance, Séverine Mandereau représentante CGT, est élue secrétaire de la Formation Spécialisée pour les 4 années à venir.

FO demande des précisions immédiates sur la répartition des tâches entre la direction locale (stratégie) et le Secrétariat Général. Nadia AGATI, anciennement secrétaire-animateur du CHS-CT devient notre APMP (Assistante à la Politique Ministérielle de Prévention), dont les fonctions excluent désormais le secrétariat des procès-verbaux et l'envoi des documents préparatoires, tâches confiées à la Division Stratégie, comme le CSAL.

Nadia AGATI conserve aussi l'organisation des formations (sauveteur secouriste du travail, équipiers d'évacuation, manipulation des extincteurs etc), et l'animation autour du budget dédié à notre FS.

2) Point sur le fonctionnement de la formation spécialisée du CSAL (pour information)

Le règlement intérieur de la FS n'est toujours pas présenté au niveau national.

3) Présentation de la note d'orientations ministérielles pour 2023

La [note d'orientations ministérielles pour 2023](#) est présentée par M Bocquillon l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) : la note donne le cadre d'installation de la FS par rapport au CSA. Notamment, la FS a un rôle prépondérant en matière de prévention.

Voici les principales orientations pour cette année :

- ▲ L'importance des acteurs de prévention est soulignée, y compris le rôle du Service Social.
- ▲ Une enveloppe de **15M €** est allouée pour les Formations Spécialisées.
- ▲ Le dispositif de formations relève désormais du niveau régional, avec une ventilation départementale. Attention, jusqu'à 20% des crédits peuvent être perdus s'ils ne sont pas utilisés. Il a demandé un point régulier sur la consommation de nos crédits, demande acceptée.
- ▲ Le rôle des animateurs (APMP) au sein du réseau est explicité : conseil, suivi des crédits, accompagnement des directions, relais des acteurs de préventions.
- ▲ Le budget de notre FS serait de 73 027,50 €, ce qui correspondrait à la dotation antérieure de notre CHS-CT diminuée des 20% dédiés à la formation (13 650 €) dont le pilotage est devenu régional.
- ▲ Sur la base du rapport de l'ANACT (Agence Nationale d'Amélioration des Conditions de Travail) qu'avait commandé Bercy en 2020, les risques particuliers du télétravail devront être pris en compte et leur prévention devra faire l'objet d'une attention particulière
- ▲ Le suivi des accidents de service devra être renforcé.
- ▲ Les risques de désinsertion professionnelle devront être identifiés pour faire l'objet de prévention.
- ▲ Le risque "*amiante*" devra être maîtrisé, le guide sera actualisé courant 2023 pour ce faire.
- ▲ Les impacts du changement climatique seront accompagnés et la sobriété énergétique recherchée. Un groupe de travail nous a été proposé afin de maîtriser la consommation électrique liée à l'usage de petit électroménager dans les services.

Présentation du dispositif de formation des membres de la Formation Spécialisée du CSAL

Une formation de 5 jours sera dispensée pour les membres du CSA et de la FS :

- ▲ une journée en webinaire national par l'IGPDE (prévue le 14 mars, mais reportée au 26 mai et vraisemblablement à nouveau reportée en juin) ;
- ▲ deux journées réalisées par l'ISST et un APMP dans les départements ;
- ▲ deux journées supplémentaires qui peuvent être dispensées par des organismes tiers.

FO regrette des modalités d'inscriptions individuelles incroyablement complexes à la journée en webinaire : le vote électronique de décembre était un jeu d'enfant en comparaison. Il aurait été plus simple d'inscrire d'office tous les élus, dont la liste est bien connue de l'administration, comme pour les formations liées aux élections professionnelles par exemple.

Pour notre syndicat, l'impression qui domine, entre le règlement intérieur en souffrance, le guide des instances qu'on n'attend plus, et les formations négligées, c'est une impression d'amateurisme de l'administration nationale sur le sujet du dialogue social rénové.

4) Actualités du médecin du travail (pour information)

- **Fin des dispositions liées au COVID - Informations de la DGAFP**

▲ **Personnes vulnérables** : les autorisations spéciales d'absence pour les agents publics reconnus personnes vulnérables et présentant un risque élevé de développer une forme grave d'infection à la Covid-19 ont pris fin le 28 février 2023. La circulaire du 9 septembre 2021 ne trouve plus à s'appliquer.

▲ **Jour de carence** : à compter du 1^{er} février 2023, le décret n° 2023-37 du 27 janvier 2023 met un terme à la suspension du jour de carence qui était appliquée aux arrêts de travail des agents publics positifs à la Covid-19.

▲ **Isolement des personnes testées positives à la Covid-19 et des cas contact** : à compter du 1^{er} février 2023, conformément aux recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), **l'isolement systématique** pour les personnes testées positives au Covid-19 **et la réalisation d'un test de dépistage** au deuxième jour de la notification du statut de contact pour les personnes contact asymptomatiques **ne sont plus requis**. En revanche, comme pour toute maladie à infection respiratoire aiguë, il reste fortement recommandé aux personnes testées positives à la Covid-19, ainsi qu'aux personnes ayant été exposées à une personne contagieuse et susceptibles de développer la maladie, de respecter les gestes barrières, de se faire tester et d'éviter le contact avec les personnes fragiles.

5) Examen du registre santé et sécurité au travail et des fiches de signalement (pour information)

- ▲ **Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST)**

Les saisines des agents en cours de résolution sont passées en revue.

La persistance de blattes au Champ Girault est largement évoquée, la Direction rappelle qu'il faut éviter la présence d'aliments sucrés dans les bureaux. Elle précise que des pièges ont été posés près des points d'eau et dans les endroits signalés par les collègues.

Autre problème lié à la sobriété énergétique, le nettoyage des sols à l'eau froide. La Direction indique qu'il y a un point d'eau chaude dans chaque bâtiment. Celui de Vaillant est au sous-sol pour les 10 niveaux !!! La société de nettoyage dit utiliser des produits solubles dans l'eau froide. Les collègues constatent une dégradation de la propreté des locaux notamment des sols.

La Direction s'est engagée à revoir le prestataire Onet pour améliorer la prestation et prévoit d'afficher dans les services le planning d'intervention de la société de nettoyage.

Le Docteur Merle a demandé le retrait des bouteilles d'alcool ménager, utilisé comme désinfectant, principalement celles situées à proximité des sources de chaleur (risque d'incendie) au soleil ou près des imprimantes.

- ▲ **Accidents de Travail (AT)**

À la DDFiP de l'Indre et Loire, 1 accident a été recensé en 2023 (manutention)

- ▲ **Fiches de signalement**

Deux fiches de signalement ont été transmises aux membres de la FS. En Formation Spécialisée, les suites données par l'administration sont présentées précisément pour chaque cas.

6) Point sur le budget 2023 de la formation spécialisée (pour avis) ;

Nous avons validé l'ensemble des propositions faites, tant pour le budget formation que pour l'enveloppe locale de la FS37 ;

FO a émis des réserves concernant les devis présentés pour l'achat de sièges de bureau standards et d'écrans d'ordinateurs réglables en hauteur. Ce matériel, ne relevant pas d'adaptation spécifique, devrait être fourni par la DDFIP sur son budget de fonctionnement classique et ne relève pas du budget de la FS.

7) Visites de la délégation de la formation spécialisée

Le Dr Merle a effectué 2 visites de service ; une au CGR de Loches, l'autre à celui de Tours. Les rapports de ces visites seront prochainement transmis à l'administration.

Des visites de services vont être planifiées en 2023, en fonction des disponibilités des différents acteurs de préventions et des représentants syndicaux.

8) Questions diverses

La rénovation des ouvrants du 1^{er} étage du Champ Girault est toujours à l'étude. L'organisation des travaux et les solutions techniques sont actées. Les appels d'offres vont être lancés d'ici la fin du mois de mai. Le planning des travaux ne sera connu qu'après.

FO a demandé si la Direction envisageait le recours à du personnel de surveillance extérieur, pendant la période de la campagne d'IR, ou autres, en raison d'un public très nombreux et parfois difficile (exemple celui des amendes). La réponse a été catégorique « non ». Une réflexion est en cours pour la réalisation d'un sas sécurisé permettant de faciliter les entrées et sorties des personnes accueillies sur rendez-vous.

Vos représentants FO-DGFIP 37: Bénédicte FOUQUET et Gilles LAVERGNE